

SPORSORA

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Déclarée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 27 mai 1994
(JO : 15 juin 1994)
Siège social : 6 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS

--oOo--

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 04 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Et le quatre juin à neuf heures,

Les membres de l'association « SPORSORA », dont le siège est à PARIS (75008), 6 avenue Franklin D. Roosevelt, se sont réunis à Roland-Garros, 2 avenue Gordon-Bennet, 75116 PARIS, sur convocation du Conseil d'administration.

M. Laurent DAMIANI, Président, est appelé à présider l'assemblée.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, membre du Conseil d'administration, fait fonction de scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Conseil d'administration ainsi constitué, permet de constater, après vérification des 5 pouvoirs régulièrement donnés à des membres présents, que sont présents ou valablement représentés 67 membres en exercice de l'association ayant voix délibérative, sur les 167 membres que compte l'association.

Le Président déclare que les documents et comptes visés à l'article 11, dernier paragraphe, des statuts ont été adressés aux membres au moins 8 jours avant la présente assemblée.

Les membres présents de l'Assemblée générale lui donnent acte de cette déclaration et du respect de leur droit de communication.

Puis le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts à jour de l'association,
- Le double des convocations adressées aux membres de l'association,
- Les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport moral du Président
- Lecture du rapport annuel sur l'activité

- Bilan financier de l'association pendant l'exercice écoulé
- Présentation des observations des censeurs des comptes
- Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au titre dudit exercice
- Rappel du montant des cotisations 2015
- Présentation du budget prévisionnel de l'exercice en cours
- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice en cours
- Prolongation d'une année du mandat des administrateurs actuels et censeurs des comptes, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2016
- Questions diverses

Puis le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport moral sur la situation et les perspectives de l'association.

Il donne ensuite la parole à la Secrétaire générale ainsi qu'à la Déléguée générale qui présentent à l'Assemblée le rapport sur l'activité. Ensuite, c'est au Trésorier d'expliquer la situation financière de l'association pendant l'exercice écoulé (2014).

Cette présentation faite, le Président invite les Censeurs des comptes à faire part de leurs observations éventuelles à l'Assemblée générale.

Les Censeurs des comptes présentent à l'Assemblée leur rapport et déclarent n'avoir aucune réserve particulière à formuler sur les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice en cours.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport moral du président et la présentation par le Trésorier des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'Assemblée générale décide d'approuver les termes dudit rapport, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, présentés selon le plan comptable applicable aux associations, qui font ressortir un résultat net après impôt de 4 893 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

TROISIÈME RESOLUTION

Le Trésorier rappelle aux membres les montants des cotisations 2015 :

MEMBRES	MONTANT NET / HT €
MEMBRES ACTIFS :	
Entreprises :	
TPE (-10 salariés)	1 700
PME (de 10 à 49 salariés)	2 800
ETI (de 50 à 249 salariés)	3 300

Grandes entreprises (+250 salariés)	3 900
Institutions sportives / Associations :	
Budget inférieur ou égal à 10 M€	1 200
Budget entre 10 et 30 M€	1 700
Budget entre 30 M€ et 50 M€	2 300
Budget supérieur à 50 M€	2 800
Formations / Ecoles	1 700
Collectivités	1 700
PERSONNALITES QUALIFIEES, sur proposition du Conseil d'Administration	700
MEMBRES D'HONNEUR (sans droit de vote)	0
MEMBRES FONDATEURS (sans droit de vote)	0
Nouveaux entrants	Remise de 20% en année 1

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la présentation par le Trésorier du budget prévisionnel de l'exercice en cours (2015) l'Assemblée générale en approuve l'exécution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Afin d'être en conformité avec les modifications statutaires votées lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2014, le mandat des administrateurs actuels et des censeurs des comptes est prolongé d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

--00o--

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et la Secrétaire générale.

Fait à Paris, le 4 juin 2015

Le Président
Laurent DAMIANI

La Secrétaire générale
Nathalie BOY DE LA TOUR